



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 janvier 2020

Grand âge et autonomie

« Vieillir en bonne santé »

Agnès Buzyn lance une stratégie globale en faveur de la prévention de la perte d'autonomie

La ministre des Solidarités et de la Santé a présenté la stratégie globale « Vieillir en bonne santé 2020-2022 », en présence de Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. Cette stratégie vise à déployer la prévention à tous les âges, pour préserver l'autonomie des aînés le plus longtemps possible.

La stratégie repose sur un constat essentiel : la perte d'autonomie des aînés n'est pas une fatalité. Elle n'est pas liée à l'âge mais à la maladie. Aujourd'hui, sur 10 personnes qui décèdent en France, 4 ont connu la perte d'autonomie dont 2 de façon sévère. **Demain, grâce à la prévention, la perte d'autonomie des personnes âgées doit devenir l'exception.**

Pour que chacun acquiert les bons réflexes de prévention, la stratégie se concentre sur trois moments-clés de la vie. Une application lancée à la fin de l'année par Santé Publique France permettra à chacun, dès 40 ans, d'évaluer ses besoins de façon autonome et de recevoir des conseils personnalisés. Un rendez-vous de prévention organisé au moment du passage à la retraite montera en puissance, avec un objectif de 200 000 personnes reçues par an d'ici 2022. Une démarche de détection des fragilités des personnes âgées à domicile sera expérimentée dans plusieurs territoires, grâce à un outil innovant inspiré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Parce que la lutte contre l'isolement est une arme très puissante de prévention, la stratégie vise à mobiliser le plus largement possible les acteurs de terrain autour de cet enjeu majeur. Les bonnes pratiques seront diffusées auprès des collectivités, parmi lesquelles le label « Villes amies des aînés ». Dès 2020, les jeunes participant au service national universel seront mobilisés notamment contre l'isolement des aînés.

Garantir l'autonomie, c'est adapter l'ensemble de notre cadre de vie (transports, espaces urbains, habitats, équipements, etc).

L'enjeu de l'adaptation des habitats, notamment pour éviter les chutes, est au cœur des préoccupations de Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement. En partenariat avec Action Logement, l'Etat mobilise une enveloppe de 1 Mds€ d'euros pour aider les Français à adapter leurs salles de bain, avec des subventions allant jusqu'à 5000 euros (www.adaptation-douche.gouv.fr).

L'adaptation de notre cadre de vie repose sur la mobilisation de tous : institutions, associations, entreprises. Pour susciter l'innovation partout sur le territoire et organiser la mobilisation des acteurs institutionnels et économiques, la ministre des solidarités et de la santé a lancé un tour de France de la Silver economy dans toutes les régions.

Pour diffuser dans tous les territoires les innovations les plus probantes pour prévenir la perte d'autonomie, un centre de ressources sera créé en 2020, et les instances départementales finançant la prévention seront renforcées.

La prévention de la perte d'autonomie est un axe central de la politique du Gouvernement en matière de grand âge. Au-delà, la réforme globale du grand âge et de l'autonomie est une priorité du Gouvernement pour 2020 et fera objet d'un projet de loi à l'été.

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 65